

LE PREFET DU VAL D'OISE

PREFECTURE

CABINET
Service interministériel
de défense et de protection civiles

ARRETE PREFECTORAL N°
RELATIF A L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES DE BIENS
IMMOBILIERS SUR LES RISQUES NATURELS, MINIERS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS

MODIFIANT L'ARRETE N° 112631 DU 17 MAI 2011 RELATIF A L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS

- COMMUNE DE MENUCOURT -

LE PREFET Chevalier de la Légion d'honneur, Chevalier de l'Ordre national du Mérite

- VU Le code général des collectivités territoriales ;
- **VU** Le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R125-27, R563-2 et suivants ;
- VU Le code de l'environnement, notamment son article L 562-6 considérant les périmètres de risques institués en application de l'ancien article R111-3 du code de l'urbanisme comme des plans de prévention des risques naturels
- VU Le décret n°2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique
- VU L'arrêté du 19 mars 2013 modifiant l'arrêté du 13 octobre 2005 portant définition du modèle d'imprimé pour l'établissement de l'état des risques naturels, miniers et technologiques
- VU L'arrêté préfectoral 87-073 du 8 avril 1987 délimitant des zones de risques liés à la présence d'anciennes carrières souterraines abandonnées dans la commune de Menucourt en application de l'ancien article R111-3 du code de l'urbanisme
- **VU** L'arrêté préfectoral du 26 décembre 1995 approuvant le plan de prévention du risque de mouvement de terrain sur le territoire de la commune de Menucourt ;
- VU L'arrêté préfectoral n°130072 du 14 juin 2013 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires sur les risques naturels et technologiques pour le département du Val-d'Oise ;

CONSIDÉRANT que l'annexe à l'arrêté n°112631 du 17 mai 2011 doit être mise à jour ;

SUR proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur du cabinet.

ARRETE

- Article 1 La commune de Menucourt est exposée au risque de mouvement de terrain lié à l'existence de carrières.
- Article 2 L'annexe à l'arrêté n°112631 du 17 mai 2011 est remplacée par l'annexe au présent arrêté.
- Article 3 Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune sont les suivants :
 - l'arrêté d'information des acquéreurs et locataires accompagné de son annexe, qui précise la situation de la commune au regard des risques naturels, miniers et technologiques donnant lieu à plan de prévention des risques
 - tout ou partie du (des) plan(s) de prévention des risques naturels (PPRn)
 - tout ou partie du document valant plan de prévention des risques naturels (PPRn) approuvé
 - la liste des arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Ces pièces sont consultables en mairie, préfecture et sous-préfecture, ainsi que sur le site internet de la préfecture.

- Article 4 Ces informations sont mises à jour dans les conditions mentionnées à l'article L.125-5 du code de l'environnement.
- Article 5

 Le présent arrêté et son annexe sont adressés au maire et à la chambre départementale des notaires.

 Le présent arrêté est affiché en mairie, publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département, et mention des modalités de leur consultation doit être faite dans un journal diffusé dans le département.

Il en sera de même à chaque mise à jour.

Article 6 Monsieur le secrétaire général de la préfecture, Monsieur le directeur du cabinet, Mesdames et Monsieur les sous-préfets d'arrondissement, Madame la directrice départementale des territoires et Madame ou Monsieur le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Cergy, le 19 DEC. 2013
Pour le Préfet,
Le Sous-préfet, Directeur du cabinet
Gilles PRIETO



Préfecture du Val-d'Oise

Commune de MENUCOURT

Fiche communale

d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du Code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral n° 130270	du	19/12/2013		mis	à jour le		
. Situation de la commune au rega [PPRn]	ırd d'un	ou plusieurs	plans de	prévention	de risq	ues naturels prévisibles	
La commune est située dans le périmètre	de PPR na	aturels				oui X no	n
Périmètre « R111-3 » valant PPRn	date	08/04/1987 (app	orouvé)		aléa	carrières souterraines	
PPR Mouvement de terrain		26/12/1995 (app			aléa	carrières	
	date	1 100			aléa		
	date				aléa		
Les documents de référence mentionnés à	l'article R	125-24 du Code d	e l'environn	ement sont:			
Périmètres R111-3 de carrières sou						consultable sur Internet	* X
Plan de prévention des risques mouvement de terrain					consultable sur Internet		
Dossier communal sur les risques majeurs					consultable sur Internet		
						consultable sur Internet	*
La commune est située dans le périmètre d	de PPR m date date	iniers				oui nor	n X
	date	Sala Discourse and the salar a	to a control and				*********
Les documents de référence mentionnés à	l'article R	125-24 du Code de	e l'environn	ement sont:			
		120 2 1 44 0040 4		omone cone.		consultable sur Internet	*
						consultable sur Internet '	
						consultable sur Internet '	*
Situation de la commune au rega	rd d'un	nlan de nréve	ntion de	riegues toc	inologi	ques [PPRt]	
La commune est située dans le périmètre d			iitioii ue	risques tec	mologi		ı X
	date				effet		
	date				effet		
	date				effet		
Les documents de référence mentionnés à	l'article R	125-24 du Code de	e l'environne	ement sont:			
						consultable sur Internet *	
						consultable sur Internet *	
						consultable sur Internet *	Alexanda Alexanda
Situation de la commune au regar	rd du zo	nage régleme	ntaire no	our la nrise d	en comi	nte de la sismicité	
en application de l'article R 563-4 du code de	e l'environ	nement.	pc	our in price	,	pro do la ciciliono	
			orte	Moyenne	Modérée		
La commune est située dans une zone de s	sismicité	7	zone 5	zone 4	zone 3	zone 2 Zone 1	X
	LATANA NA						
		pieces	s jointes				
Cartographie extraits de documents ou de dossiers perme en application de l'article R15-26 du Code de	ettant la lo e l'environ	calisation des immenent	eubles au r	egard des risqu	es encour	us	
Carte des périmètres R 111-3 appro							
Carte de zonage du plan de préventi			nent de te	rrain approu	/é le 26/	12/1995	
Arrêtés portant ou ayant porté rec	connolo	sanco do l'áto	t do ooto	etrophe not	urollo e	u taahnalaa!	

Le préfet de département

Date: 19/12/13